

Produit

SELECTION FRANCE ENVIRONNEMENT (SEPTEMBRE 2024) (C)

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR001400QFF3 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n° GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 25/07/2024.

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de SELECTION FRANCE ENVIRONNEMENT (SEPTEMBRE 2024), organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : Ce produit arrive à échéance le 13/12/2032 (la « Date d'échéance ») si aucun événement de rachat anticipé automatique n'a eu lieu.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Fonds à formule

Objectifs : La formule de SELECTION FRANCE ENVIRONNEMENT (SEPTEMBRE 2024) est construite pour une durée de 8 ans maximum à compter du 13 décembre 2024. La société Amundi Finance garantit au FCP SELECTION FRANCE ENVIRONNEMENT (SEPTEMBRE 2024) la formule décrite ci-dessous.

Cette formule est susceptible d'être remboursée en année 2, 4, 6 ou 8, à des dates prédéfinies, en fonction de l'évolution de l'indice **Euronext CDP France Environnement Decrement 5%** ("l'Indice"), indice composé des 40 entreprises françaises du SBF 120®, parmi les entreprises les plus respectueuses de l'environnement selon l'organisme de notation extra-financière indépendant CDP. L'Indice est calculé en réinvestissant les dividendes nets versés par les actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 5% par an.

En année 2, 4, 6 ou 8, si la performance⁽¹⁾ de l'indice Euronext CDP France Environnement Decrement 5% par rapport à sa Valeur Initiale⁽¹⁾, est positive ou nulle, alors la formule est remboursée (les autres cas ne s'appliqueront plus) :

La Valeur Liquidative Finale⁽²⁾ est alors égale à la Valeur Liquidative de Référence⁽³⁾ (hors frais d'entrée) augmentée d'un gain fixe⁽⁴⁾ de 10% multiplié par le nombre d'années écoulées⁽⁵⁾,

Sinon, si en année 8, la performance⁽¹⁾ de l'indice Euronext CDP France Environnement Decrement 5% par rapport à sa Valeur Initiale⁽¹⁾ est négative :

La Valeur Liquidative Finale⁽²⁾ est alors égale à :

- si l'Indice a baissé de plus de 40% à l'issue des 8 ans par rapport à sa Valeur Initiale⁽¹⁾, la Valeur Liquidative de Référence⁽³⁾ (hors frais d'entrée) diminuée de l'intégralité de la baisse de l'Indice. L'investisseur subit alors une perte en capital égale à l'intégralité de la baisse de l'Indice, qui sera alors d'au moins 40%.
- si l'Indice a baissé de moins de 40% à l'issue des 8 ans par rapport à sa Valeur Initiale⁽¹⁾, la Valeur Liquidative de Référence⁽³⁾ (hors frais d'entrée).

Le fonds est géré de manière indicielle par rapport à l'Indice par le biais d'une réplique directe en investissant environ 100% de son actif dans les actions de l'Indice aux Dates de Constatation Initiale⁽¹⁾, et en restant à tout moment investi dans les actions de l'Indice. Toutefois, le Fonds contracte également plusieurs instruments financiers à terme (produits dérivés) qui lui permettent d'obtenir à l'échéance un montant afin de réaliser l'objectif de gestion. L'actif du fonds ne sera ainsi pas investi à 100% en permanence dans les actions composant l'indice du fait de l'utilisation des dérivés.

En outre, avant les Dates de Constatation Initiales, le fonds adoptera une gestion de profil monétaire et ne sera pas nécessairement investi dans les actions de l'Indice.

L'OPCVM est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »). Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribuent à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

Avantages de la formule

- Si, à une date anniversaire à 2, 4, 6 ou 8 ans, la performance de l'Indice par rapport à sa Valeur Initiale⁽¹⁾ est positive ou nulle, l'investisseur bénéficie d'un gain fixe⁽⁴⁾ de 10% multiplié par le nombre d'années écoulées⁽⁵⁾
- Sinon, dans le cas où la formule n'a pas été réalisée par anticipation et où la performance à 8 ans⁽¹⁾ de l'Indice est négative, mais où celui-ci n'a pas baissé de plus de 40% par rapport à sa Valeur Initiale⁽¹⁾, l'investisseur bénéficie le 13 décembre 2032 de la Valeur Liquidative de Référence⁽³⁾

Inconvénients de la formule

- Le capital n'est pas garanti.
- L'investisseur ne connaît pas a priori l'échéance de la formule qui peut être de 2, 4, 6 ou 8 ans, selon l'évolution de l'Indice.
- Pour bénéficier de la formule, l'investisseur doit conserver ses parts jusqu'à la Valeur Liquidative Finale⁽¹⁾
- Le gain fixe est limité à 10% multiplié par le nombre d'années écoulées⁽⁵⁾ : l'investisseur peut donc ne pas profiter intégralement de la hausse de l'Indice, en raison du mécanisme de plafonnement des gains.
- Si la formule n'a pas été réalisée par anticipation et si l'Indice a baissé de plus de 40% à 8 ans par rapport à sa Valeur Initiale⁽¹⁾, la Valeur Liquidative Finale sera égale à la Valeur Liquidative de Référence⁽³⁾ diminuée de l'intégralité de la baisse de l'Indice ; le porteur subit alors une perte en capital qui sera alors d'au moins 40%.
- L'Indice est calculé, dividendes nets des retenues à la source réinvestis, diminué d'un montant forfaitaire de 5% par an. Si les dividendes distribués, nets des retenues à la source, sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'Indice en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique.
- Les taux des retenues à la source appliqués aux dividendes peuvent évoluer défavorablement en cours de vie du produit.

(1) Définition précise au paragraphe « Description de la formule » du prospectus.

(2) Le fonds étant investi en actions de l'Indice, la date de Valeur Liquidative Finale pourrait être décalée en cas d'impossibilité de vendre les actions en portefeuille (perturbation du marché, suspension de la cotation d'une ou plusieurs actions ou absence de liquidité sur certaines actions). Le décalage de la Valeur Liquidative Finale sera toutefois limité à un mois et ne remettra pas en cause l'application de la formule.

(3) La Valeur Liquidative de Référence correspond à la plus haute valeur liquidative du fonds (hors frais d'entrée) établie entre le 3 septembre 2024 et le 13 décembre 2024 inclus.

(4) Appliqué à la Valeur Liquidative de Référence.

(5) Soit un rendement annuel de 9,57% à 2 ans, 8,78% à 4 ans, 8,15% à 6 ans et 7,62% à 8 ans.

SELECTION FRANCE ENVIRONNEMENT (SEPTEMBRE 2024) est éligible au PEA et à un support d'un contrat d'assurance vie en unités de compte. Vous trouverez des illustrations de la formule dans le prospectus du fonds.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi. Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.fr et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de SELECTION FRANCE ENVIRONNEMENT (SEPTEMBRE 2024).

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur www.ca-sicavetfcp.fr.

La valeur d'actif net finale par part sera fonction de la formule décrite ci-dessus.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ? INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 5 sur 7, qui est une classe de risque entre moyenne et élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre moyen et élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille. Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez-vous reporter au prospectus de SELECTION FRANCE ENVIRONNEMENT (SEPTEMBRE 2024).

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios présentés représentent des exemples basés sur les résultats du passé et sur certaines hypothèses. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée	Jusqu'à ce que le produit soit acheté ou arrive à échéance.	
	Elle peut être différente selon le scénario et est indiquée dans le tableau	
Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez à l'achat ou à l'échéance (par anticipation ou à l'échéance)
Minimum	Il n'y a pas de rendement minimum garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.	
Scénario de tensions (le produit est résilié après 8 ans)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	3 691 EUR
	Rendement annuel moyen	-63,09%
Scénario défavorable (le produit est résilié après 8 ans)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	7 177 EUR
	Rendement annuel moyen	-28,23%
Scénario intermédiaire (le produit est résilié après 2 ans)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 619 EUR
	Rendement annuel moyen	-3,81%
Scénario favorable (le produit est résilié après 6 ans)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	11 074 EUR
	Rendement annuel moyen	10,74%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Les performances affichées sont le résultat de la formule pour différents scénarios du sous-jacent. En cas de sortie avant l'échéance du produit, la valeur de rachat est estimée en tenant compte des conditions de marché et des coûts de sortie applicables. Aucune hypothèse de réinvestissement n'est appliquée.

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement.

La durée de ce produit est aléatoire étant donné qu'il peut être résilié à différents moments selon l'évolution du marché. Les montants indiqués ici prennent en considération deux scénarios différents (remboursement anticipé et échéance). Dans le cas où vous choisissez de sortir avant la fin du produit, des coûts de sortie peuvent s'appliquer en plus des montants indiqués ici.

Nous avons supposé :

- 10 000 EUR sont investis.

- une performance du produit qui correspond à chaque période de détention présentée.

Investissement 10 000 EUR		
	Si le produit est acheté dès la première date possible : 11/12/2026	Si le produit arrive à échéance
Coûts totaux	675 EUR	1 532 EUR
Incidence des coûts annuels*	3,48%	1,96%

* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à l'échéance, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 1,71 % avant déduction des coûts et de -0,25 % après cette déduction. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer. Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

	Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie	Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	2.00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement	Jusqu'à 200 EUR
Coûts de sortie	1% de votre investissement avant qu'il ne soit payé	98 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	1,11% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est une estimation.	109 EUR
Coûts de transaction	2,67% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons. Ces frais sont majoritairement prélevés la première année.	261 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 8 ans, qui correspond à l'échéance maximale du produit, si aucun événement de remboursement anticipé automatique n'a eu lieu.

Le Fonds est conçu pour être détenu jusqu'à sa Date d'échéance ; vous devez être prêt à conserver votre investissement jusqu'à l'échéance. Si vous vendez avant la Date d'échéance du produit des coûts de sortie peuvent s'appliquer et la performance ou le risque de votre investissement pourrait être affectés de façon négative. Veuillez vous reporter à la section « Que va me coûter cet investissement ? » pour obtenir des informations sur le coût et l'incidence au fil du temps si vous vendez avant la Date d'échéance.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:00 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus SELECTION FRANCE ENVIRONNEMENT (SEPTEMBRE 2024) pour plus de détails concernant les rachats.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, le règlement, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.amundi.fr ou www.casica.vetfcp.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Le produit n'est en aucun cas sponsorisé, vendu ou promu par un marché boursier, un indice, une bourse de valeurs ou un promoteur d'indice concerné.